

Décision

Générale

colonial

Décision n° 59-412-1931 Permissions

n° 59-412-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mars 1931

Numéro JO

n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro

31 mars 1931

TEXTE INTÉGRAL

une permission de deux mois, valable du 1er avril au 31 mai 1951 inclus, dont quinze jours avec solde entière, quinze jours avec demi-solde, un mois sans solde, est accordée au garde méhariste de 2e classe, mle 43, Aschi Gouled et au garde méhariste de 2e classe, mle 44, Adam Ouman.